

2011-030
COMMUNE DE VERCLAUSE

26510

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Délibération N° 2011/30

Séance du 16 novembre 2011

Date de convocation : 03/11/11

L'an deux mille onze le seize novembre à 20 heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Claude BAS, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. MARTIN, NICOLAS, PEYRONNEL, BAS, CAGOSSI, BLIN

Etaient excusés ayant donné pouvoir : Mme JOAQUIM (pouvoir à M. BLIN), M.GRAS (pouvoir à M. BAS)

Etait absente : Mme MOURRE

Objet de la délibération : Mise en place de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire indique que, pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée.

Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012. Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- D'INSTITUER sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3%.

Fait et délibéré à VERCLAUSE

Le 16 novembre 2011

Le Maire,
Claude BAS

